

# **SENAT** République Française

— 8 —  
GROUPE PARLEMENTAIRE SOCIALISTE

## **PROJET DE LOI** **portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires**

---

**Amendement présenté par M. LE MENN et les membres du groupe socialiste, rattachés et apparentés.**

### ARTICLE 6

Dans cet article, après la première phrase du 6<sup>ème</sup> alinéa insérer les deux phrases suivantes :

Il exerce cette attribution avec le concours d'un comptable public de proximité. Les trésoreries qui comptent la gestion de l'hôpital dans leurs missions sont constituées en réseau départemental.

### OBJET

Conforter la place du comptable public dans la gestion de l'Hôpital.

## ARGUMENTAIRE

La gouvernance de l'hôpital va être profondément transformée, le rôle du Directeur renforcé. Ses responsabilités doivent pouvoir être appuyées sur un conseil de proximité, avisé, capable d'aider le Directeur à donner la pleine mesure à sa mission. Toute autre formule risquerait de conduire la gestion dont il est question à une fragilité malvenue. En outre il ne faut pas éloigner les usagers des lieux de paiement des produits hospitaliers; et compliquer ainsi les problématiques de recouvrement et donc de financement de l'hôpital